

Les Bordes sur Arize
ARIÈGE-PYRÉNÉES



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 AVRIL 2025

Date de la convocation 04 avril 2025

L'an deux mille vingt-et-cinq, le huit avril, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Frédéric CAMPS, maire.

Présents : Frédéric CAMPS, Jérôme PEREIRA, Michel MERIC, Patrick Lafont, Alain CABÉ, François CHAUVET, Séverine COMMENGE, Steeve DENOY, Sylvie GOUZY, Serge KOSMINSKY, Aurélie MIR, Marie-Ange POUILLET, Gilles de SAINT BLANQUAT, Gilberte VALERO.

Procurations :

Absents :

Secrétaire de séance : Séverine COMMENGE

2025-023- CRÉATION DE NOUVELLES RUES

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'il appartient au Conseil municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Locales : « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Monsieur le Maire propose la création de 3 nouvelles rues :

- Chemin de Lapeyrère
- Chemin du cimetière des Bourrets
- Chemin de Portecluse

Des plans détaillés sont ajoutés en annexe.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal

- **APPROUVE** la création des nouvelles rues
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,
Séverine COMMENGE

Le Premier Adjoint,
Jérôme PEREIRA



